

## Environnement | La Dordogne s'engage dans la lutte contre la tuberculose bovine



**La Dordogne, un des départements français les plus touchés par la tuberculose bovine a renforcé depuis le début de l'année 2017 ses moyens de lutte contre la maladie. Ces actions concernent des mesures de bio sécurité dans les élevages dans les zones considérées à risque. Un travail a été aussi engagé pour éviter la contamination par la faune sauvage. Les services de l'Etat travaillent en partenariat avec la fédération de chasseurs, les associations de piégeurs, les lieutenants de louvèterie pour des opérations de piégeage au quotidien, notamment du blaireau. Illustration à St Pierre de Frugie.**

La Dordogne figure depuis des années dans le trio de tête des départements les plus touchés par la tuberculose bovine. Une distinction dont les éleveurs se passeraient bien. Depuis le 1er janvier, 22 foyers ont été recensés. C'est le même chiffre que l'an dernier à la même date. Les services de l'état tablent pour cette année, sur une stabilité du nombre de foyers. Depuis janvier 2017, la Dordogne, classée en zone 3 de surveillance, (le plus élevé) a pris des mesures pour lutter contre la maladie. "Pendant des années, nous avons travaillé autour de la détection et de l'élimination des animaux infectés. Localement, on assiste à une problématique de recontamination des élevages. Certains ont enregistré deux ou trois foyers. Des mesures de bio sécurité ont été instaurées: protection des bâtiments, abreuvoirs, clôtures, modification dans les pratiques d'élevage, rappelle Frédéric Piron, le directeur départemental de la DDCSPP.

### Eviter les risques de propagation

Un travail a aussi été engagé sur la faune sauvage. Les services de l'état travaillent avec la fédération des chasseurs, les associations de piégeurs et l'association de lieutenants de louvèterie dans le plan de lutte contre la tuberculose bovine. Les mesures ont pour but de limiter les risques de diffusion aux espèces sauvages en optimisant les pratiques de chasse, en évitant les facteurs de regroupement des animaux et en diminuant les densités des populations, mais également d'identifier les risques de diffusion hors des zones reconnues infectées, d'assurer une surveillance au sein des élevages. « *Dans le cadre du dispositif Sylvatub, nous avons accentué nos mesures de prévention et de lutte lorsqu'un cas de tuberculose bovine est détecté au sein de la faune sauvage. Des cas ont été mis en évidence sur des cerfs, des sangliers, des blaireaux et renards à proximité*

de foyers domestiques. Le réservoir principal du « *Mycobacterium bovi* » est constitué par les bovins à partir desquels l'environnement et la faune sauvage peuvent être contaminés. Les populations d'animaux sauvages peuvent alors éventuellement devenir à leur tour réservoir, en particulier si leur densité est suffisante, » explique Franck Martin chef de service Santé et Protections Animales à la DDCSPP de la Dordogne.

Afin d'éviter les risques de propagation, les lieutenants de louvèterie avec la fédération de chasse procèdent à des opérations quotidiennes de repérage et de référencement de terriers de blaireaux par du piégeage au collet dans les zones à risque, principalement au Nord Ouest du département. Sur la saison 2017 – 2018, 1454 blaireaux ont ainsi été prélevés et le taux d'infection s'élève à 3,7 %. Ces opérations de capture de blaireaux sont encadrées par un arrêté préfectoral et sont effectuées sous la supervision d'un lieutenant de louvèterie. Elles répondent aux impératifs sanitaires définis dans l'arrêté pour la surveillance ou pour la réduction de population infectée. A ces opérations de piégeage de blaireaux, s'ajoutent une augmentation du nombre de colliers sur le grand gibier et sangliers en lien avec la fédération de chasse. Celle-ci prend en charge le coût des pièges. Une démonstration de piégeage de blaireaux a eu lieu lundi à Saint-Pierre-de-Frugie, en présence de l'association des lieutenants de louvèterie et des services de l'Etat.

La Nouvelle Aquitaine représente une proportion croissante des cheptels infectés de tuberculose. Les foyers recensés dans les départements de la Charente, de la Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et Haute-Vienne représentent 90% du total à l'échelle nationale, ajoute Franck Martin. « Le risque est que notre région perde à terme son statut de zone indemne est réel. Si tel était le cas, les conséquences économiques pour les éleveurs seraient dramatiques.



Claude-Hélène Yvard

*Crédit Photo : Claude Hélène Yvard*  
*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 26/04/2018*  
*[Url de cet article](#)*